

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 1/6

Applicable à compter du 01/01/2023

Aventure sur mesure _____ Page 1 à 3

Aventure standard _____ Page 4 à 6

AVENTURE SUR MESURE

CLAUSE 1 : OBJET ET CHAMP D'APPLICATION - SUR MESURE

Les présentes conditions générales de vente (CGV) constituent le socle de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande. Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société Quest and Fox et de son client dans le cadre de la vente de Chasses au Trésor sur mesure. La mention sur mesure ou standard sera obligatoirement mentionnée afin de faire connaître à l'acheteur la nature de sa commande et des CGV qui s'appliquent. Toute acceptation du devis avec signature suivi de la mention "Bon pour accord" implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

CLAUSE 2 : TARIFS - SUR MESURE

Les prix des services vendus sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes, la T.V.A. étant non applicable selon article 293 B du CGI.

La société Quest and Fox s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

CLAUSE 3 : OPTIONS TARIFAIRES - SUR MESURE

Dans la limite de sa disponibilité, Quest and Fox propose des options. Celle-ci sont dues avant le Jour J.

- Reportage Photo avec notre prestataire ONIY _____ Sur devis
- Plan B (mini aventure à jouer en cas de météo rendant complètement impossible _____ + 15% du total
l'aventure initiale -dans un lieu réservé par vos soins tel qu'un bar / max 14 aventuriers) du devis
- Prise en charge du trésor par Quest and Fox _____ Sur devis
- Prestations spécifiques (consommations prépayées, activités chez un autre prestataire, _____ Sur devis
pré-achats de tickets, réservations diverses, etc)

CLAUSE 4 : MODALITÉS DE PAIEMENT - SUR MESURE

Le règlement des commandes s'effectue soit par :

- chèque
- virement bancaire
- espèce

Les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- Paiement de l'acompte de 50% du montant total de la commande, dans les 7 jours suivant la réception du devis signé
- Paiement du reste de la commande (50% du montant + les éventuelles options ajoutées) le jour J (premier jour d'utilisation en cas de chasse au trésor longue durée ou fixe)

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2/6

Applicable à compter du 01/01/2023

CLAUSE 5 : RETARD DE PAIEMENT - SUR MESURE

Un acompte non payé à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 55 euros due au titre des frais de retard. Selon la situation et le délai de la commande, Quest and Fox se réserve le droit d'annuler la commande en cours.

En cas de défaut de paiement total à l'échéance (Jour J de la Chasse au Trésor), l'acheteur doit verser à Quest and Fox une pénalité de retard égale à 10% du montant total de la commande par jour ouvré de retard.

CLAUSE 6 : CLAUSE RÉSOLUTOIRE - SUR MESURE

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en oeuvre de la clause "Retard de paiement", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société Quest and Fox.

CLAUSE 7 : DÉLAI DE TRAITEMENT - SUR MESURE

Quest and Fox recueille un maximum d'informations au début de la création. L'acheteur a tout loisir de partager l'ensemble de ses envies, besoins et autres spécificités propres via le questionnaire envoyé à la commande ou via questandfox@gmail.com, ce dès la signature du devis.

Toute demande de l'acheteur dans les 7 jours précédents le jour J, sera facturée.

Quest and Fox remettra le matériel de jeu à l'acheteur au plus tôt 5 jours avant le jour J et, au plus tard, avant le départ à l'heure et la date convenue. Si l'acheteur préfère un envoi postal, des frais de 15€ seront appliqués si cette option est disponible.

CLAUSE 8 : ANNULATIONS - SUR MESURE

- L'annulation de Quest and Fox a lieu uniquement en cas de force majeure. Dans ce cas, si un report ne convient pas aux aventuriers, Quest and Fox rembourse la totalité de l'acompte déjà versé.
- L'annulation de la part de l'acheteur ou des aventuriers ne permet pas le remboursement de l'acompte.
- L'annulation de l'aventure par un événement tiers (manifestations, quarantaine, etc) ne relevant ni de Quest and Fox, ni de l'acheteur ou des aventuriers conduira à un report de date.

CLAUSE 9 : FORCES MAJEURES - SUR MESURE

La responsabilité de la société Quest and Fox ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 3/6

Applicable à compter du 01/01/2023

CLAUSE 10 : ALÉAS MÉTÉOROLOGIQUES - SUR MESURE

Quest and Fox ne peut être tenu responsable en cas de conditions météorologiques rendant tout à fait impossible l'aventure extérieure (fortes pluies, grêle, orages [...]), qu'elles soient anticipées ou non. Si un tel cas, devait se présenter et uniquement s'il y a consensus entre Quest and Fox et l'acheteur, ce dernier pourra choisir l'une des 3 options suivantes. Cette option devra être validée au minimum 48 heures avant le Jour J pour être valide.

- 1) reporter la date de l'aventure à une date choisie par l'acheteur et validée par Quest and Fox
- 2) annuler l'aventure avec retenue de l'acompte
- 3) utiliser le plan B si l'acheteur a souscrit à cette option ou si l'option a été offerte par Quest and Fox, comme mentionné sur le devis. Le report de date sera toujours privilégié pour garantir une expérience qualitative et sur mesure.

CLAUSE 11 : SÉCURITÉ - SUR MESURE

Les aventures conçues par Quest and Fox garantissent au maximum la sécurité des aventuriers. Aucune action pouvant porter atteinte à l'intégrité physique ou morale des joueurs ne sera proposée (énigme cachée très en hauteur, sur un axe de grande circulation, etc). Le Jour J, cette consigne est clairement stipulée au départ des aventuriers. Néanmoins, Quest and Fox n'est pas responsable des conséquences d'initiatives personnelles qui pourraient subvenir suite à une mauvaise interprétation d'un élément de l'aventure.

CLAUSE 12 : ENCADREMENT - SUR MESURE

Quest and Fox ne propose ni animation ni encadrement le jour J de l'aventure. Lorsque des personnes mineures participent à l'aventure, l'acheteur est en charge d'assurer leur sécurité. Il est le seul responsable concernant l'accompagnement et le suivi des personnes sur place le jour J.

CLAUSE 13 : DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE - SUR MESURE

De manière générale, les chasses au trésor et aventures créées par Quest and Fox restent sa propriété et ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une reproduction (complète ou partielle) ou réutilisation ultérieure sans un accord préalable et écrit. Cette clause ne s'applique pas dans le cas où la cessation de droit est explicitement écrite et détaillée dans le devis par "Pleine acquisition des droits au terme de ...".

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 4/6

Applicable à compter du 01/01/2023

AVENTURE STANDARD

CLAUSE 14 : OBJET ET CHAMP D'APPLICATION - STANDARD

Les présentes conditions générales de vente (CGV) constituent le socle de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande. Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société Quest and Fox et de son client dans le cadre de la vente de Chasses au Trésor standard. La mention sur mesure ou standard sera obligatoirement mentionnée à la commande et dans lors de sa confirmation afin de faire connaître à l'acheteur la nature de sa commande et des CGV qui s'appliquent. Tout paiement implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes CGV.

CLAUSE 15 : TARIF - STANDARD

Les prix des services vendus sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes, la T.V.A. étant non applicable selon article 293 B du CGI.

La société Quest and Fox s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

CLAUSE 16 : OPTIONS TARIFAIRES - STANDARD

Dans la limite de sa disponibilité, Quest and Fox peut proposer des options. Celle-ci sont dues avant le Jour J. Toutes ces options seront proposées à la demande dans un devis envoyé par email. Voici les principales options disponibles :

- Prise en charge du trésor
- Personnalisation de l'arrivée
- Dépose du trésor
- Autre

En cas de souscription à l'un ou plusieurs de ces options, le paiement s'effectuera directement auprès de Quest and Fox et non via la plateforme en ligne.

CLAUSE 17 : MODALITÉS DE PAIEMENT - STANDARD

Le règlement des commandes s'effectue en ligne sur le site web questandfox.com, à la page "aventure standard" correspondante à l'aventure choisie.

Le paiement intégrale est dû à la commande. La commande est disponible dès le paiement effectué.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 5/6

Applicable à compter du 01/01/2023

CLAUSE 18 : ANNULATIONS - STANDARD

- L'annulation de Quest and Fox a lieu uniquement en cas de force majeure. Dans ce cas, si un report de date ne convient pas aux aventuriers, Quest and Fox rembourse la totalité de la somme versée par l'acheteur.
- L'annulation partielle ou totale de la part de l'acheteur ou des aventuriers ne permet aucun remboursement.
- L'annulation de l'aventure par un événement tiers (manifestations, quarantaine, etc) ne relevant ni de Quest and Fox, ni de l'acheteur ou des aventuriers conduira uniquement à un report de date.

CLAUSE 19 : FORCES MAJEURES - STANDARD

La responsabilité de la société Quest and Fox ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

CLAUSE 20 : RETRAIT ET DISPONIBILITÉ DU JEU - STANDARD

L'aventure standard est disponible dès le paiement à la date sélectionnée lors de la commande. Celle-ci correspond à la date de retrait du matériel et peut être jouée librement plus tard à la date qui convient le mieux aux aventuriers.

L'aventure standard peut être retirée à l'office de tourisme correspondant, sur ces horaires d'ouverture uniquement. Si le lieu final est fermé à l'arrivée, les aventuriers ont le choix entre 1) revenir ultérieurement sur les horaires d'ouverture ou 2) envoyé un email à questandfox@gmail.com pour recevoir leur message final.

CLAUSE 21 : DROIT DE JEU - STANDARD

L'aventure standard est la propriété de Quest and Fox. Par conséquent, l'aventure standard ne peut faire l'objet d'aucune reproduction ou réutilisation sans l'accord écrit de Quest and Fox. Une aventure standard est destinée à un groupe d'aventurier de 2 à 10 joueurs uniquement.

CLAUSE 22 : SÉCURITÉ - STANDARD

Toutes les aventures conçues par Quest and Fox garantissent au maximum la sécurité des aventuriers. Aucune action pouvant porter atteinte à l'intégrité physique ou morale des joueurs ne sera proposée (énigme cachée très en hauteur, sur un axe de grande circulation, etc). Néanmoins, Quest and Fox n'est pas responsable des conséquences d'initiatives personnelles qui pourraient survenir suite à une mauvaise interprétation d'un élément de l'aventure.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 6/6

Applicable à compter du 01/01/2023

CLAUSE 23 : ENCADREMENT - STANDARD

Quest and Fox ne propose ni animation ni encadrement le jour J de l'aventure standard. Lorsque des personnes mineures participent à l'aventure, l'acheteur est en charge d'assurer leur sécurité. Il est le seul responsable concernant l'accompagnement et le suivi des personnes sur place le jour J.

Quest and Fox

Strasbourg

07 49 98 91 36

questandfox@gmail.com

<https://questandfox.com>

N° Siren : 849 100 177